

Genève, le 2 juillet 1938.

SOCIÉTÉ DES NATIONS

ORGANISATION D'HYGIÈNE

**RAPPORT AU CONSEIL SUR LES TRAVAUX DE LA VINGT-HUITIÈME
SESSION DU COMITÉ D'HYGIÈNE**

(Genève, 30 juin-2 juillet 1938).

I. ÉTUDES SUR L'ALIMENTATION.

Le Comité d'hygiène,

Considérant que le Président de la Commission technique n'envisage pas de réunir la Commission entière en 1938;

Considérant cependant que les études relatives à diverses questions inscrites au programme de la Commission ont fait des progrès suffisants:

Invite une sous-commission présidée par sir Edward MELLANBY, et comportant comme membres le D^r W. R. AYKROYD, le professeur E. J. BIGWOOD, le D^r H. CHICK, le professeur B. FRIDERICIA, le professeur A. MAYER, sir John Boyd ORR et un expert des Etats-Unis d'Amérique, à se réunir en août 1938, pour examiner les questions suivantes:

1^o Directives pour l'étude des régimes alimentaires et de l'état de nutrition des populations;

2^o Travaux en Extrême-Orient portant sur les problèmes de l'alimentation:

a) Le problème des standards alimentaires examinés par rapport aux standards établis par la Commission technique;

b) Recherches sur l'alimentation effectuées en Extrême-Orient dans le cadre du programme d'études de la Commission technique;

c) Collaboration des Laboratoires de Coonoor aux travaux de la Commission technique;

3^o Avis consultatif pour le Comité d'hygiène au sujet de l'alimentation des réfugiés;

4^o Etudes concernant les céréales et le pain.

II. ÉTUDES SUR L'HABITATION.

1. Conformément au programme de travail, approuvé par le Conseil en janvier 1936, sur les principes de l'hygiène moderne en matière d'habitation urbaine et rurale, le Comité d'hygiène avait décidé, en février 1938¹, de réunir un groupe d'experts en matière d'insolation et d'éclairage (naturel et artificiel).

Cette réunion a eu lieu du 27 au 29 juin 1938.

Le Comité d'hygiène prend acte du rapport² des experts consultés sur l'insolation et l'éclairage des habitations et prie le Directeur de la Section d'hygiène d'assurer l'exécution de leurs recommandations.

¹ Vingt-septième session.

² Paraîtra dans le *Bulletin de l'Organisation d'hygiène*, vol. VII, n° 3.

2. Le Comité d'hygiène,

Constatant que les travaux de la Commission de l'habitation se déroulent conformément au programme élaboré par la Commission;

Désireux de mettre à la disposition de la Conférence européenne sur la vie rurale les résultats des études de la Commission sur l'aménagement rural:

Estime opportun d'organiser avant la fin de 1938 les consultations d'experts envisagées sur l'aménagement rural, l'approvisionnement en eau, l'évacuation et l'épuration des eaux usées;

Prie son Président de déterminer, dans le cadre des disponibilités budgétaires et d'accord avec le Secrétaire général, la liste des experts à inviter à cette réunion.

III. ÉTUDES SUR LES INDICES SANITAIRES.

En établissant son plan triennal de travail, le Comité d'hygiène avait décidé de poursuivre les études entreprises en 1936 pour déterminer des « Indices sanitaires ». Cette question a été examinée par les directeurs d'instituts et écoles d'hygiène lors de leur réunion de novembre 1937¹.

Le Comité a pris connaissance de l'état actuel des études (document C.H.1346).

Le Comité d'hygiène,

Constatant l'intérêt de ces études pour le développement rationnel des méthodes de protection de la santé:

Décide de confier à un groupe d'experts la préparation d'un rapport d'ensemble comportant des recommandations fondées sur l'expérience acquise. Les personnalités suivantes pourraient être invitées à faire partie du groupe d'experts sous la présidence du professeur PARISOT: le Dr R. M. ATWATER, secrétaire de l'Association américaine d'hygiène publique; le Dr M. GREENWOOD, professeur à l'École d'hygiène et de médecine tropicale de Londres; le Dr J. TOMCSIK, directeur de l'Institut d'hygiène de l'Etat à Budapest; le Dr M. KACPRZAK, chef du Service des statistiques sanitaires de l'Institut d'hygiène de l'Etat à Varsovie; le Dr A. HÖJER, directeur général des Services d'hygiène de Suède.

IV. PRÉPARATION DE LA CONFÉRENCE EUROPÉENNE SUR LA VIE RURALE (juillet 1939).

Le Comité d'hygiène,

Constatant que l'Organisation d'hygiène doit préparer les délibérations de la Conférence sur les questions de la politique médico-sociale:

Estime nécessaire d'organiser, avant la fin de 1938, une consultation de personnalités chargées de diriger effectivement la politique médico-sociale dans leur propre pays;

Prie son Président de réunir en même temps la Commission des indices sanitaires et le groupe d'experts constitué par le Comité lors de sa vingt-septième session (résolution VII D, approuvée par le Conseil le 11 mai 1938).

V. OPIUM.

I. TRAITEMENT DE LA TOXICOMANIE.

A la suite d'une résolution de la Conférence internationale pour la suppression de l'habitude de fumer l'opium (Bangkok, 1931) et sur l'invitation du Conseil, le Comité d'hygiène avait entrepris l'étude des diverses méthodes de traitement des toxicomanes dans les principaux pays d'Europe et d'Amérique du Nord. Divers rapports cliniques ont été réunis sur ce sujet.

La Commission consultative du trafic de l'opium et autres drogues nuisibles a constaté que certaines méthodes de traitement des opiomanes semblent donner des résultats intéressants et a prié le Comité d'hygiène de les prendre en considération².

Le Comité d'hygiène prie le Directeur de la Section d'hygiène de faire élaborer un rapport relatif au traitement des toxicomanes dans les divers pays.

2. UNIFICATION DES MÉTHODES DE DÉTERMINATION DE LA TENEUR EN MORPHINE DE L'OPIUM BRUT.

Pour satisfaire aux besoins du contrôle pratique de la fabrication de la morphine, le Comité d'hygiène avait été invité, en 1930, à faire élaborer une méthode-type pour la détermination de la teneur en morphine de l'opium brut. Après trois ans d'études, un groupe d'experts a réussi à établir une méthode qui est actuellement connue sous le nom de méthode

¹ Voir document C.219.M.159.1937.III, pages 9 et 24.

² Vingt-troisième session, mai-juin 1938.

internationale. Depuis lors, les experts ont poursuivi leurs travaux, en essayant d'éliminer certains défauts inhérents à ce procédé de dosage et en le comparant en même temps à d'autres. Par la même occasion, ils ont effectué un travail analogue en ce qui concerne la teneur en cocaïne des feuilles de coca.

En octobre 1937, ils ont constaté qu'en ce qui concerne la cocaïne, les méthodes de dosage sont dès maintenant fixées, tant pour les feuilles de coca que pour la cocaïne brute. Pour le dosage de la morphine, ils ont conclu que la méthode internationale, tout en conservant encore certains défauts, présente néanmoins plus d'avantages que les autres méthodes connues jusqu'ici.

Ce groupe d'experts a présenté les résultats de ses travaux dans un rapport qui est paru au *Bulletin de l'Organisation d'hygiène*¹.

Ce rapport a été examiné par la Commission consultative du trafic de l'opium et autres drogues nuisibles en mai-juin 1938. Celle-ci a constaté qu'il subsiste encore des divergences d'opinions au sujet de la méthode de dosage de la morphine.

Le Comité d'hygiène:

Prend acte du rapport du groupe d'experts;

Constata que les recherches effectuées par les experts et les laboratoires nationaux des divers pays pourraient avoir pour résultat une amélioration de la méthodologie en question qui pourrait rendre utile, d'ici quelque temps, un nouvel examen de la question;

Prie le Président du groupe d'experts d'adresser une proposition au Comité lorsqu'il estimera opportun d'envisager à ce sujet une nouvelle réunion du groupe d'experts;

Prend acte de la recommandation de la Commission consultative de l'opium au Conseil de communiquer officiellement le rapport du groupe d'experts aux gouvernements en invitant ceux-ci à communiquer leurs observations.

VI. UNIFICATION INTERNATIONALE DES PHARMACOPÉES.

En vertu des articles 34 à 38 de l'Arrangement élaboré par la deuxième Conférence internationale pour l'unification de la formule des médicaments héroïques (Bruxelles, 1925), le Comité d'hygiène est appelé à apporter un concours technique au Secrétariat international pour l'unification des pharmacopées².

Pour s'acquitter de son rôle, le Comité a constitué une Commission de techniciens des pharmacopées dont il a défini le mandat en novembre 1937³. Cette Commission a tenu sa première session du 9 au 12 mai 1938; elle a dressé une liste des médicaments susceptibles d'être examinés, et ses membres ont bien voulu se charger de rédiger des projets de monographies consacrées chacune à l'un de ces divers médicaments (document C.H.1335).

Le Comité d'hygiène:

Prend acte du rapport de la Commission technique des pharmacopées et constate avec satisfaction que les dispositions prises par la Commission paraissent être de nature à fournir des résultats féconds;

Approuve la proposition de la Commission selon laquelle il y aurait lieu de créer un Sous-Comité consultatif, qu'il suffirait probablement de consulter par correspondance, au sujet de l'unification des méthodes de préparation des médicaments galéniques.

Ce Sous-Comité, présidé par le Dr C. H. HAMPSHIRE, aurait la composition suivante: M. H. BERRY, doyen du Collège de la Société pharmaceutique, Londres; le professeur J. BÜCHI, Institut de pharmacie, Polytechnicum, Zurich; le professeur A. GORIS, directeur de la Pharmacie centrale des hôpitaux et hospices civils, Paris; le Dr J. A. C. VAN PINXTEREN, Stadhouderslaan, Hillersberg, Pays-Bas; le professeur S. A. SCHOU, Pharmaceutiske Læreanstalt, Copenhague; le professeur N. WATTIEZ, Ecole de pharmacie de l'Université de Bruxelles.

VII. CONFÉRENCES SANITAIRES PANAFRICAINES.

Le Comité d'hygiène,

Considérant qu'en mai 1936⁴, il avait prié le Conseil de consulter les gouvernements intéressés sur le mécanisme envisagé dans une résolution adoptée par la Conférence sanitaire panafricaine⁵ pour assurer la collaboration entre l'Organisation d'hygiène et les administrations sanitaires de l'Afrique;

Ayant pris connaissance des observations formulées par divers gouvernements:

Confie au Directeur de la Section d'hygiène le soin d'organiser la liaison nécessaire en vue de la convocation de futures conférences sanitaires panafricaines.

VIII. TRAVAUX COURANTS DE L'ORGANISATION D'HYGIÈNE.

Le Comité d'hygiène a procédé à un examen des divers travaux poursuivis par l'Organisation d'hygiène depuis sa dernière session (février 1938) sur la base d'un rapport du Directeur de la Section d'hygiène (document C.H. 1337). Il a

¹ Volume VII, n° 3.

² Voir rapport sur la vingt-cinquième session du Comité d'hygiène (document C.219.M.159.1937, page 25) et sur la vingt-sixième session (document C.535.M.372.1937, page 6).

³ Vingt-sixième session.

⁴ Vingt-troisième session.

⁵ Johannesburg, novembre 1935.

également examiné une note du Président de la Commission du paludisme sur la deuxième réunion du Comité rapporteur de ladite Commission (document C.H./Malaria/260) et le rapport du Directeur du Bureau d'Orient de l'Organisation d'hygiène sur l'œuvre poursuivie par ce Bureau pendant l'année 1937.

Le Comité a pris acte de ces divers rapports.

IX. DANGERS PROVENANT DE L'EMPLOI DE SUBSTANCES TOXIQUES POUR LA DÉSINSECTISATION EN AGRICULTURE ET EN HORTICULTURE.

Sur la demande du Comité de correspondance pour l'hygiène industrielle de l'Organisation internationale du Travail, le Comité d'hygiène avait décidé de réunir une documentation sur les dangers inhérents à l'emploi, en agriculture et en horticulture, de substances toxiques telles que les cyanures et leurs composés, les produits arsenicaux et la nicotine en solutions concentrées. Le médecin général H. S. CUMMING avait bien voulu accepter de soumettre un rapport fondé sur la documentation ainsi réunie¹.

Le Comité d'hygiène prend acte du rapport présenté par le médecin général H. S. CUMMING (document C.H. 1343 et *addendum*) et prie le Directeur de la Section d'hygiène de communiquer ce rapport au Comité de correspondance pour l'hygiène industrielle de l'Organisation internationale du Travail.

X. LIAISON AVEC LA COMMISSION DES QUESTIONS SOCIALES.

Le Comité d'hygiène,

Sur le rapport du professeur PARISOT, agent de liaison du Comité d'hygiène auprès de la Commission des questions sociales:

Prie le Directeur de la Section d'hygiène de lui présenter un rapport du Secrétariat comportant des propositions concrètes concernant la coordination entre les activités de la Commission et celles du Comité d'hygiène.

XI. STANDARDISATION BIOLOGIQUE.

I.

Pour faciliter et rendre plus étroite la collaboration technique entre les Instituts de Copenhague et d'Hampstead d'une part, et d'autre part les centres nationaux officiellement constitués dans certains pays d'Europe, le Comité d'hygiène avait décidé d'organiser une visite à ces centres nationaux, visite à laquelle prendraient part des représentants des Instituts de Copenhague et Hampstead et le Secrétaire de la Commission permanente de standardisation biologique.

Ces visites se sont effectuées entre le 23 mai et le 4 juin, selon un itinéraire allant de Zagreb à Belgrade, Sofia, Bucarest, Budapest et Prague. Le Président et le Secrétaire de la Commission en ont rendu compte au Comité.

2.

Le Comité d'hygiène,

Informé de la décision prise par la Commission de contrôle en avril 1938, au sujet du crédit à affecter aux travaux de l'Institut sérologique de l'Etat danois et du National Institute for Medical Research de Londres:

Prie le Secrétaire général de bien vouloir prendre les dispositions qui lui sembleraient indiquées pour que la question puisse être définitivement réglée dès la prochaine Assemblée.

XII. CONGRÈS INTERNATIONAL DE LA LÈPRE.

(Mars 1938.)

Le Comité d'hygiène,

Ayant délégué un représentant au Congrès international de la lèpre comme observateur et rapporteur, en vue d'être renseigné sur les délibérations de ce Congrès²;

Après avoir pris connaissance du rapport de son représentant sur les travaux et les résolutions du Congrès international du Caire (document C.H.1342):

Apprécie hautement l'œuvre accomplie par la Société internationale de la lèpre;

Prend acte avec satisfaction de la résolution adoptée par la Société internationale et accueille favorablement la proposition que son Président « prenne contact avec la Société des Nations dans le but d'étudier les possibilités de collaboration avec la Société des Nations »;

Considérant qu'il lui incombe de tenir à la disposition des gouvernements et administrations sanitaires ses moyens d'information et d'action:

Prie son Président et le Directeur de la Section d'hygiène d'entrer en contact avec le Président de la Société internationale pour établir et soumettre au Comité une formule de collaboration s'inspirant des indications présentées au cours de la discussion du Comité d'hygiène.

¹ Vingt-cinquième session, avril 1937.

² Vingt-sixième session, novembre 1937.